



Salaire minimum ajusté

Par **Oldsocks**, le **18/12/2024** à **17:59**

Bonjour,

Je touche un salaire brut coefficient 405 qui est en dessous du SMIC.

Le comptable ajuste mon salaire pour que je touche le SMIC

depuis un mois j'ai le droit à une indemnité conventionnelle de 200€ en supplément..

Mon brut est donc supérieur au SMIC. LE Ccomptable n'ajuste plus mon salaire..

Je ne trouve pas ça logique car en fait je n'ai pas deux cent euros de plus puisque je perds l'ajustement.

Est-ce normal ?

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2024** à **20:23**

Bonsoir et bienvenue

Étant donné que votre salaire brut, avec l'indemnité, dépasse désormais le SMIC, l'ajustement a cessé.

Je n'y vois rien d'anormal, mais peut-être pourriez vous vous renseigner auprès de l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **19/12/2024** à **21:16**

Bonsoir,

Si l'indemnité conventionnelle découle d'un accord collectif de branche ou de votre convention collective, elle est versée en supplément du brut de base correspondant à votre coefficient (réajusté au smic 01/11/2024). Dans ce cas votre salaire de base doit être maintenu au smic et

ne peut en aucun cas y être inférieur .L'indemnité conventionnelle étant en plus et devrait figurer sur votre fiche de paye sur un ligne différente

smic temps plein 151h67. mensuel brut 1801.80

indemnité conventionnelle brut. 200.00

total brut soumis à cotisations 2001.80

Cordialement